

Communiqué de presse / Alerte de 28 structures culturelles publiques

Vendredi 3 juillet 2026

Au 2 juillet 2026, les 28 théâtres, opéras et institutions culturelles que nous dirigeons sur l'ensemble du territoire national se trouvent dans une situation d'incertitude sans précédent. À ce jour, les subventions de l'État pour l'année en cours n'ont été versées que partiellement, sans aucune garantie quant au versement du solde. Cette situation est, à elle seule, inacceptable pour des établissements publics auxquels l'État demande simultanément d'assumer pleinement leurs missions.

Nous apprenons désormais que de nouvelles coupes budgétaires pourraient intervenir sur l'exercice 2026. Si elles étaient confirmées, elles ne constitueraient pas un simple ajustement budgétaire : elles reviendraient à rompre unilatéralement les engagements de l'État alors même que nos saisons sont engagées, nos contrats signés, nos artistes recrutés et nos dépenses déjà réalisées.

Nos établissements construisent leurs programmations dix-huit à vingt-quatre mois à l'avance, parfois davantage. Depuis plusieurs années, nous absorbons seuls les effets de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, de l'augmentation des salaires et de l'ensemble des charges de fonctionnement, sans que nos subventions suivent cette évolution. Nous avons réduit nos marges, différé nos investissements, comprimé nos dépenses et rationalisé nos organisations. Aujourd'hui, il n'existe plus aucune réserve. Nous sommes arrivés au point de rupture.

Toute nouvelle diminution des crédits aurait des conséquences immédiates et irréversibles. Plusieurs établissements seraient placés en procédure d'alerte. Certains seraient contraints d'annuler une partie de leur saison avant même son ouverture. D'autres ne pourraient tout simplement plus ouvrir leurs portes. Les contrats conclus avec les artistes et les producteurs ne pourraient être honorés. Les remboursements de billetterie se multiplieraient. Le recours au chômage partiel deviendrait inévitable. L'État déplacerait alors une dépense qu'il prétend économiser, tout en provoquant une désorganisation profonde de l'ensemble de la filière.

Mais les conséquences dépasseraient largement nos seules institutions. Elles frapperaient les compagnies indépendantes, les ensembles, les artistes, les techniciens, les prestataires, les entreprises culturelles, les associations, les établissements scolaires et universitaires, les collectivités partenaires, ainsi que les centaines de milliers de citoyens qui fréquentent nos lieux. C'est toute une économie, tout un écosystème et une mission de service public qui seraient déstabilisés.

Nous refusons que les établissements culturels deviennent la variable d'ajustement des finances publiques. La culture ne peut être célébrée dans les discours et sacrifiée dans les arbitrages budgétaires. Une telle décision porterait gravement atteinte à la crédibilité de la parole de l'État et remettrait en cause des décennies de politique culturelle fondée sur la confiance, la continuité des engagements et la responsabilité partagée.

Comme l'écrivait Victor Hugo, il ne faut pas consentir « de bien maigres économies pour de bien grands dégâts ». Chaque euro investi dans nos établissements produit de l'emploi, de l'activité économique, de l'attractivité territoriale, de la cohésion sociale et de l'émancipation citoyenne. Les économies envisagées seraient dérisoires au regard des dommages humains, artistiques, économiques et symboliques qu'elles provoqueraient.

Nous demandons solennellement la confirmation immédiate du maintien intégral des crédits 2026, le versement sans délai des subventions restant dues et l'ouverture d'une concertation urgente sur les perspectives budgétaires pour 2027.

Il y va désormais de la survie de nombreuses institutions culturelles. Plus largement, il y va de la crédibilité de l'engagement de l'État envers le service public de la culture.

Hortense Archambault

Directrice

MC93 – Maison de la Culture de Seine- Saint-Denis

Frédéric Bélier Garcia

Directeur

La Commune, Aubervilliers

Jean Bellorini

Directeur

TNP Villeurbanne

Pierre Brouchoud

Directeur général

Orchestre national d'Ile de France

Richard Brunel

Directeur général et artistique

Opéra de Lyon

Emilie Capliez et Matthieu Cruciani

Codirecteurs

Théâtre de la Cité - CDN Toulouse Occitanie.

Valérie Chevalier

Directrice générale

Opéra Orchestre National Montpellier

Chloé Dabert

Directrice

Comédie de Reims

Fanny de Chaillé

Directrice

tnba - Théâtre national de Bordeaux Aquitaine

Laurence De Magalhaes

Directrice

Théâtre du Rond -Point Paris

Nicolas Droin

Directeur général

Orchestre national de Lyon

Chrysoline Dupont

Directrice générale

Opéra national du Rhin

Matthieu DUSOUILLEZ

Directeur général et artistique

Opéra national de Nancy-Lorraine

Aurore Fattier

Directrice

Comédie de Caen

Nathalie Garraud et Olivier Saccomano

Codirecteurs

Théâtre des 13 vents - CDN Montpellier

Jean-Baptiste Henriat

Directeur général

Orchestre national de Lille

Emmanuel Hondré

Directeur général

Opéra National de Bordeaux

Loïc Lachenal

Directeur général

Opéra Orchestre Normandie Rouen

Guillaume Lamas

Directeur général

Orchestre national des Pays de la Loire

Benoît Lambert

Directeur
Comédie de Saint-Etienne

Isabelle Melmoux

Directrice par intérim
Théâtre Gérard Philipe, CDN de Saint-Denis

Arnaud Meunier

Directeur
MC2 Grenoble

Arthur Nauzyciel

Directeur
Théâtre national de Bretagne

Olivier Poubelle

Directeur
L'Athénée

Christophe Rauck

Directeur
Théâtre Nanterre-Amandiers

Claire Roserot de Melin

Directrice générale
Établissement public du Capitole - Opéra national et Orchestre national

Robin Renucci

Directeur
La Criée - CDN, Marseille

Julie Sanerot

Directrice
MAC - Maison des Arts de Créteil, Scène nationale